

## DELIBERATION N°24

### **Opération commerciale de promotion des parkings de la Barre et Saint-Jacques**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose qu'en 2010, la Ville de Dieppe a accompagné une opération de promotion du stationnement en ouvrage menée par la société VINCI Park, délégataire du service public du stationnement payant, dans les parkings de la Barre et Saint-Jacques.

Cette opération ayant attiré de nouveaux abonnés (43 pour le parking Saint-Jacques et 95 pour le parking de la Barre), il est envisagé de la reconduire en 2011, afin d'optimiser le taux de remplissage des parkings. Ainsi, les nouveaux abonnés pourraient bénéficier d'une réduction de 50 % du prix des abonnements trimestriels pour tout nouveau contrat souscrit avant le 31 décembre 2011.

Cette offre attractive ne serait pas renouvelable pour un même abonné, ni cumulable avec une éventuelle autre action de promotion.

Les conditions seraient les suivantes :

#### PARKING DE LA BARRE

- abonnement trimestriel permanent : 71,50 € au lieu de 143 €, soit environ 23,83 € par mois pendant 3 mois
- abonnement trimestriel jour : 60 € au lieu de 120 €, soit 20 € par mois pendant 3 mois
- abonnement trimestriel soir et week-end : 39 € au lieu de 78 €, soit 13 € par mois pendant 3 mois

#### PARKING SAINT-JACQUES

- abonnement trimestriel permanent : 65 € au lieu de 130 €, soit environ 21,67 € par mois pendant 3 mois

Considérant l'avis formulé par la commission n° 3 réunie le 07 février 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération commerciale de promotion des parkings de la Barre et Saint-Jacques décrite ci-avant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire